MONETER NEW TOTAL STRONG

RMA RENDEMENT CT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Directeur Général

Hassan BOULAKNADAL

II BS A

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion RMA ASSET MANAGEMENT sis à 83, avenue de l'Armée Royale Casablanca, représentée par M. Mohamed ABOUMEJD en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

RMA ASSET MANAGEMENT

...signature.....

RMA ASSET MANAG

83, Avenue de l'Arme

AND ASSET MANAGEMEN

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

2

CARACTERISTIQUES GENERALES T.

Dénomination sociale

: RMA RENDEMENT CT

Nature juridique

: Fonds commun de placement (FCP)

Code Maroclear

: MA0000041238

Date et référence de l'agrément

: 27/10/2014 sous référence AG/OP/039/2014

Date de création

: 06/01/2015

Siège social

: 83, Avenue de l'Armée Royale - Casablanca

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: du 1er octobre au 30 septembre de l'année qui suit

Apport initial

: 1 000 000,00 de dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 100 dirhams

Etablissement de gestion

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed

ABOUMJED en sa qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire

: BMCE BANK

Commercialisateur

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed

ABOUMEJD

Tél: 05 22 45 31 00 Fax: 05 22 44 45 53

RMA WATANYA représentée par M. Zouheir BENSAID

Commissaire aux comptes

: Cabinet FIDAROC GRANT THORNTON, représenté par M.

Faiçal MEKOUAR

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM II.

Classification

: RMA RENDEMENT CT est un FCP «Obligations Court

Terme».

La sensibilité du FCP est comprise entre 0.5 (exclu) et 1.1

(inclus)

Indice de référence

: 100 % MBI CT

Objectif de gestion

: L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui permet une espérance de rentabilité et un profil de risque comparables à ceux du marché des taux d'intérêt court terme. Ce fonds sera utilisé comme support

aux contrats en unité de compte.

Stratégie d'investissement

: Le FCP investira son actif en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d' « OPCVM obligations court terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le fonds ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, vi parts d'OPCVM « actions », ni parts d'OPCVM «diversifiés », ni parts d'OPCVM « contractuels ».

Le Fonds pourra également investir 10% de son actif net dans des opérations ou produits financiers en devises à

l'étranger, et ceci dans les limites et conditions fixées par la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 3 mois.

 Souscripteurs concernés personnes physiques. : Les investisseurs qualifiés marocains et étrangers et les

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM :
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque jour ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et de RMA WATANYA le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative et publication dans la presse économique hebdomadairement et ce, conformément à l'article 88 du DPL 1-93-213.
- Méthodes de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent le capital du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat: Le fonds sera commercialisé auprès d'une clientèle essentiellement constituée d'investisseurs qualifiés marocains et étrangers. La commercialisation, auprès des personnes physiques se fera indirectement et exclusivement à travers des contrats en Unités de Compte RMA WATANYA (tel que défini dans les conditions générales du produit crescendo multi support homologué par la DAPS sous le numéro 14201401906P) laquelle établit des rachats et des souscriptions dans le fonds RMA Rendement CT.

Lieu de souscription et de rachat : RMA Asset Management.

Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour avant 10h à RMA ASSET MANAGEMENT, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. Celles reçues après 10h seront exécutées sur la base de la valeur liquidative qui suit

- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.
- Régime fiscal: Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
- Commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0 % acquis au FCP
- Commissions de rachat s'élèvent à 2% HT maximum des montants rachetés dont 0% acquis au FCP

18

NB: « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte des frais et commissions relatifs à la tenue de compte »

Frais de gestion :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions des OPCVM gérées par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Frais publications: 20 000 dhs HT
- (2) Commissaire aux comptes: 20 000 dhs HT
- (3) Commissions CDVM: 0.025% HT
- (4) Dépositaire : 0,015 % HT
- (5) Maroclear :(Commission de gestion du compte émission) : 4 000 dhs HT
- (6) Maroclear (droit d'admission): « trimestriel » Selon les conditions en vigueur
- Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

